

Le 13 novembre 2020

PROCÈS-VERBAL

Présents :

Cour : le juge Favel (président), la juge McDonald, le juge Shore, le juge Grammond et la protonotaire Ring

Service administratif des tribunaux judiciaires : Andrew Baumberg (avocat et secrétaire), Marie Desrosiers (greffière), Catou MacKinnon (agente principale des communications), Isabelle Simard, Geneviève Lévesque, Alaina Woolfrey et Baley Fox (auxiliaires juridiques)

Association du Barreau autochtone : Scott Robertson et Paul Seaman

Association du Barreau canadien : Robert Janes et Julie Therrien

Ministère de la Justice (Canada) : Sheldon Massie, Paul Shenher et Eden Alexander

Autres membres du Barreau : Pamela Large-Moran

Advocates Society : Karey Brooks (absente)

1. Examen de l'ordre du jour

Ajout d'un point concernant les services d'un assesseur après avoir discuté des éléments de preuve fondés sur l'histoire orale.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 31 octobre 2019

Aucun commentaire. Adopté.

3. Cadre de travail pour la présentation d'éléments de preuve fondés sur l'histoire orale

Le juge Favel : une ébauche contenant les annotations du ministère la Justice (juin 2019) a été redistribuée à des fins de consultation. Des éléments importants doivent-ils être révisés?

Scott Robertson : ses commentaires peuvent être intégrés dans la section sur l'objet :

- il n'y a aucun moyen de connaître les protocoles relatifs à la présentation d'histoires orales pour 633 nations distinctes;
- l'adaptabilité est essentielle; la procédure ne doit pas l'emporter sur la substance.

En outre, le guide est plutôt centré sur l'Ontario. Nous devons connaître l'opinion des autres provinces sur la procédure. Bien qu'il y ait peut-être certaines répétitions, il a félicité le sous-comité pour le travail considérable qu'il a accompli.

Sheldon Massie : pourquoi dites-vous que le guide est centré sur l'Ontario?

Scott Robertson : les règles qui y sont citées sont généralement celles de l'Ontario. Il y aurait peut-être lieu d'examiner cette question.

Le juge Favel : il faudrait peut-être apporter des corrections mineures à la section sur l'objet. Cette section contient déjà des termes très généraux.

Paul Shenher est d'accord avec les commentaires de Scott Robertson et se porte volontaire pour poursuivre le travail de rédaction et répondre à ses commentaires. Au cours de la réunion qui s'est tenue en octobre 2019, certains commentaires ont été formulés, entre autres, par le juge en chef. Nous pourrions peut-être lui demander d'examiner les derniers commentaires et les

commentaires supplémentaires. Il devait également assurer un suivi auprès de Robert Janes. Ces étapes peuvent être poursuivies. Il avait également proposé que nous révisions la jurisprudence la plus récente pour la tenir à jour.

Le juge Favel : y a-t-il quoi que ce soit d'inacceptable dans le document actuel, ce dernier soulève-t-il des préoccupations ou faisons-nous simplement une révision finale?

Paul Shenher : il semble y avoir consensus, mais la révision finale devra être effectuée et nous sommes disposés à recevoir d'autres commentaires.

Andrew Baumberg souligne l'interrelation entre ce projet, la révision des Lignes directrices sur la pratique et le lancement du projet pilote relatif aux services d'un assesseur. Les délais d'achèvement?

Paul Shenher : mi-janvier pour l'ébauche révisée.

Andrew Baumberg propose que le Comité vise la fin de janvier pour la publication des Lignes directrices et du cadre de travail relatif à l'histoire orale (ainsi que les autres ajouts).

Mesure à prendre : Après avoir consulté Robert Janes, Paul Shenher préparera une ébauche révisée du cadre de travail relatif à l'histoire orale, la distribuera, obtiendra l'avis (s'il y a lieu) du juge en chef selon les commentaires recueillis en octobre 2019, et nous pourrons alors aller de l'avant avec cette version.

4. Services d'un assesseur

Le juge Favel : ce point était prêt à être débattu lors de la réunion l'année dernière.

Robert Janes (au sujet des bénévoles œuvrant au sein du groupe consultatif) fera un suivi avec le groupe initial pour déterminer leur position par rapport à la participation au lancement du projet pilote.

Le projet et les Lignes directrices seront lancés en même temps.

5. Sous-comité sur le droit autochtone

Le juge Favel : le sous-comité s'est réuni le 17 septembre et le 30 octobre.

Projets à court terme

- a. Sources et documents sur le droit et les traditions autochtones – *Sous la direction du professeur Craft avec l'aide d'un chercheur universitaire et des auxiliaires juridiques de la Cour fédérale.*
- b. Liste des décisions – *Sous la direction de Karey Brooks*

Projets à moyen terme

- a. Liste de contrôle pour aider les parties – *les auxiliaires juridiques effectuent les premières recherches et le travail de rédaction; distribution d'une première ébauche le 13 novembre. Les commentaires sont bienvenus.*

La prochaine réunion du sous-comité doit être fixée en fonction de la disponibilité du rapport sur les sources autochtones préparé par le professeur Craft.

6. Sous-comité des communications

Andrew Baumberg : le sous-comité s'est réuni le 20 janvier et le 3 mars 2020. Les principaux projets sont les suivants :

- préparation d'une présentation PowerPoint destinée aux membres du Barreau et de la Cour visant à décrire le travail du Comité pour l'ensemble de la communauté juridique;
- sensibiliser les organisations juridiques et les autres types d'organisations – *d'autres travaux sont nécessaires*.

Le travail du sous-comité a été retardé en 2020 en raison de pandémie – le sous-comité doit se réunir à nouveau.

Le juge Favel a parlé récemment du travail effectué par la Cour et le Comité. Cela s'est bien passé même si certains praticiens ne connaissent pas très bien les Lignes directrices. Il arrive que nous recevions une demande de dernière minute concernant la webdiffusion d'une audience, même si cette demande est prévue dans les directives. Il serait utile d'être prévenu.

Robert Janes : les organisateurs sont avides de nouveau contenu, y compris celui de la Cour. Certains d'entre eux sont des groupes commerciaux qui seraient heureux d'agir en liaison avec les membres de la Cour. Une partie de l'auditoire n'a pas de formation juridique (p. ex. les représentants politiques), et il leur serait utile de connaître les options, puis d'être en mesure de parler avec leur avocat.

Andrew Baumberg : l'ébauche est presque terminée et la première édition devrait être prête d'ici la fin de l'année.

Pamela Large-Moran : le travail du sous-comité est de sensibiliser l'ensemble des membres du Barreau aux avantages et aux ressources dans les directives. Elle souligne l'initiative visant à accroître l'accès à la justice menée par la juge en chef Beverley McLachlin, qui repense la justice en mettant l'accent sur la justice réparatrice (dans le cadre d'une initiative d'un [comité d'action A2J](#)). Un événement se tiendra à la fin du mois. Elle souhaite fournir des renseignements sur la Cour et les Lignes directrices. Est-ce qu'un membre de la Cour pourrait participer à cet événement ainsi qu'à d'autres événements?

Le juge Favel : sous réserve des contraintes de temps, cela semble possible. La Cour appuierait cette initiative.

Le juge Shore a assisté au lancement virtuel de l'événement du conseil d'administration sur la rafle des années 60. M^{me} Large-Moran pourrait peut-être les contacter pour communiquer de l'information au sujet de ces initiatives.

La protonotaire Ring souhaiterait consulter l'ébauche de la présentation PowerPoint puisqu'elle prendra la parole dans le cadre d'un événement en janvier.

Mesure à prendre : Andrew Baumberg doit distribuer l'ébauche de la présentation PowerPoint.

7. Sous-comité sur la portée et le coût des contentieux impliquant des Autochtones

Andrew Baumberg rend compte de ce qui suit sur le sous-comité :

- contexte entourant la réalisation d'un sondage sur la portée et le coût des contentieux;
- discussion lors de la réunion du Comité le 31 octobre 2019 :

- le projet de sondage était trop long,
- il a été proposé d'offrir une option aux répondants du sondage en ligne leur permettant de ne remplir que les sections qu'ils ont le temps de remplir ou à l'égard desquelles ils disposent de renseignements pertinents.
- Depuis la dernière réunion :
 - un outil de sondage en ligne a été trouvé (SimpleSurvey) dont les données résident au Canada;
 - le sondage en ligne a été téléversé (en anglais seulement);
 - les fonctionnalités d'aperçu, d'enchaînement logique et d'« enregistrement en cours » ont été ajoutées;
 - la traduction est terminée et est en cours de téléversement;
 - révision effectuée par la Direction générale de la planification, de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice. Certaines modifications supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux commentaires.
- [Projet de sondage en ligne](#)

Le Comité n'a formulé aucun commentaire.

Andrew Baumberg : tous les représentants des institutions auront leur propre processus d'obtention de l'approbation. On suppose que le ministère de la Justice, l'ABC, l'Advocates Society et l'ABA seront disposés à ce que leur nom et leur logo figurent sur la page d'accueil, mais une approbation officielle sera nécessaire.

Julie Therrien estime qu'il faudra un mois pour obtenir l'approbation de l'ABC.

Scott Robertson mentionne que les mêmes délais prévaudront pour l'ABA.

Quant à l'Advocates Society, Andrew Baumberg assurera le suivi auprès de Karey Brooks.

Sheldon Massie rencontrera Susan McDonald la semaine prochaine pour régler certaines questions concernant le ministère de la Justice.

Mesure à prendre : les membres du comité feront le point le plus tôt possible sur le processus d'examen suivi par les institutions relativement à l'approbation du lancement du sondage en ligne, et sur les derniers commentaires.

8. Audiences en personne et audiences virtuelles

Le juge Favel mentionne que le juge en chef souhaite recevoir une rétroaction du Barreau au sujet de ce qui suit :

- [Énoncé de politique générale sur les audiences virtuelles](#)
- [Guide COVID-19 – Mesures de précaution pour les audiences en personne de la Cour fédérale](#)

Robert Janes a participé à quelques audiences virtuelles et il a vécu une expérience positive. Nous sommes reconnaissants d'échapper aux risques pour la santé, tout comme le sont les clients et les membres de l'équipe du contentieux. Les clients apprécient le fait de ne pas subir la

pression d'assister aux audiences en personne. Les audiences virtuelles permettent de faire des économies considérables. En Ontario, une audience récente aurait impliqué deux jours de déplacement pour une audience d'une durée de deux heures, alors que l'audience virtuelle ne durait que deux heures.

Paul Shenher : le secteur national du contentieux du ministère de la Justice a travaillé à compiler et à comparer les directives émanant de l'ensemble des Cours. Nous pourrions les aborder pour cerner les problèmes et formuler des suggestions.

La protonotaire Ring : il est également intéressant de constater que de nombreuses médiations se sont déroulées virtuellement. La plateforme Zoom comprend des salles de pause, mais il est clair que la dynamique est très différente dans le cadre d'un processus virtuel. Il serait intéressant d'obtenir une rétroaction sur les processus virtuels de façon plus générale.

Pamela Large-Moran : il se passe beaucoup de choses dans le domaine de la médiation. Dans certains cas, l'avocat peut être dans la salle, mais les parties elles, se trouvent virtuellement dans un autre lieu. Cette approche hybride s'est avérée une solution pratique.

9. Mise à jour du Comité des règles

Andrew Baumberg donne l'information suivante.

- Le Comité des règles s'est réuni le 6 novembre et prévoit former un nouveau sous-comité pour réviser une longue liste de suggestions de modifications aux règles (près de 50), bien qu'il soit disposé à considérer d'autres avenues en vue de prioriser ou de choisir des suggestions afin d'aller de l'avant avec un projet modifié.
- Krista Robertson (ancienne représentante de l'ABC au sein du Comité de liaison entre la Cour fédérale et le Barreau en droit des Autochtones) est la représentante du Barreau en droit des Autochtones siégeant au Comité des règles, et s'est portée volontaire pour aider le sous-comité des règles.
- Il est temps de soumettre les suggestions de modifications aux règles que nous aimerions voir adopter au cours de la prochaine année. Sinon, elles devront attendre le lancement du prochain projet de rédaction.

Robert Janes demande d'obtenir la liste des suggestions pour qu'il puisse l'examiner.

Andrew Baumberg fera un suivi auprès du Comité des règles, soit pour distribuer la liste actuelle à jour telle quelle ou encore une version actualisée de l'ébauche organisée par le nouveau sous-comité.

Eden Alexander : un échéancier est-il fixé?

Andrew Baumberg : idéalement d'ici janvier, à temps pour qu'un rapport du sous-comité soit présenté au prochain Comité des règles.

Robert Janes propose une modification éventuelle : comment désigner convenablement les bandes indiennes dans une instance? Nous utilisons parfois un représentant du demandeur, mais en cas d'élections, le rôle des représentants de la collectivité change en conséquence. A-t-on envisagé la possibilité d'ajouter des définitions de la façon dont les bandes sont désignées en qualité de parties?

Le juge Grammond : il s'agit là d'une question importante, touchant autant le fond que la procédure. Les articles 301 et 302 des Règles indiquent qui désigner comme défendeur, mais rien n'est prévu pour le demandeur.

Andrew Baumberg : cette question ne figure pas sur la liste du Comité des règles. Il convient de noter que pour maintenant, on le demande simplement pour cerner les problèmes (il est acceptable, mais non obligatoire qu'une solution soit proposée).

Sheldon Massie indique que les Règles exigent que la Cour approuve le règlement d'une action intentée par un représentant. Dans une affaire, la bande n'était pas à l'aise avec cette situation. Quelqu'un a-t-il déjà été témoin d'une telle situation?

Robert Janes : le fait d'avoir recours à une action intentée par un représentant cause parfois des problèmes.

Sheldon Massie : un règlement ne peut pas avoir d'effet avant d'être approuvé. Il s'agit d'une question relative à la validité.

La protonotaire Ring : le paragraphe 114(4) des Règles dispose que le règlement ne prend effet que s'il est approuvé par la Cour.

Le juge Grammond : la théorie peut être similaire à celle des recours collectifs. La question suivante se pose : le même raisonnement entre-t-il en jeu tant pour les recours collectifs que les actions intentées par un représentant?

Le juge Favel : veuillez transmettre à Andrew Baumberg vos commentaires ou suggestions au sujet des modifications aux règles.

Andrew Baumberg souligne également les prochaines modifications suivantes qui seront apportées aux règles :

- trois séries d'ébauches des modifications aux règles doivent être publiées dans la partie I
 - Exécution
 - Représentation à portée limitée
 - Proportionnalité / abus de procédure
- trois séries d'ébauches des modifications aux règles doivent être publiées dans la partie II
 - Modifications de fond
 - Modifications des règles en matière d'immigration
 - Diverses modifications mineures (p. ex. correction des coquilles, problèmes de traduction, de formes, etc.)

10. Commission de vérité et réconciliation : Appels à l'action

Le juge Favel : voir la compilation des notes de discussion des réunions précédentes.

Il propose que le sous-comité sur le droit autochtone ajoute ce point à son mandat. Nous pourrions alors faire un suivi à la prochaine réunion du Comité.

Nous sommes d'accord.

11. Prochaine réunion

Le juge Favel : la tendance est aux réunions plus brèves et plus fréquentes dans d'autres

contextes, que nous voudrions peut-être adopter ici également, en supposant qu'il y ait suffisamment de sujets à discuter (justifiant des réunions plus fréquentes).

Le juge Grammond propose la tenue de quatre réunions annuelles plus brèves.

Robert Janes est d'accord. Des réunions plus fréquentes aident à maintenir la dynamique.

Eden Alexander : au cours d'une réunion, il faudra peut-être du temps pour que les participants prennent pleinement part à une discussion de fond.

Andrew Baumberg : nous pourrions peut-être demeurer ouverts à la présence éventuelle d'un conférencier invité et adapter l'ordre du jour et la durée de la réunion en conséquence.

Le juge Favel : une réunion tous les trois mois.

Prochaine réunion : le 29 janvier 2021 (date à confirmer).

12. Autres sujets

Le juge Favel demande de la rétroaction sur le projet pilote relatif aux résumés des décisions en langues autochtones. Devrait-on fixer un échéancier pour porter cette question à l'attention de la Cour? La Cour devrait-elle prendre l'initiative de le proposer? À l'étape de la gestion de l'instance?

Robert Janes : le plus tôt sera le mieux, pour faire en sorte que les avocats y réfléchissent.

Andrew Baumberg : peut-être que cette question devrait figurer dans la liste de contrôle à l'intention des avocats.

Fin de la réunion.